



BULLETIN D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

L'action communautaire :
une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté
et au développement social du Québec

Volume 3, numéro 2

4 avril 2005

MOT DE LA MINISTRE



Réalisations découlant de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire

À titre de ministre responsable de l'action communautaire et de l'action bénévole au sein de mon gouvernement, j'ai le plaisir de vous présenter l'état d'avancement des travaux accomplis depuis l'adoption de la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*.

Vous constaterez l'ampleur et la portée des chantiers en cours. De plus, il est maintenant possible d'avoir accès à une mine de renseignements afin de mieux comprendre et saisir l'approche du soutien gouvernemental à l'égard des organismes communautaires.

Dévoilé en août dernier, le *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* énonce la volonté du gouvernement de poursuivre les travaux destinés à mieux soutenir le milieu communautaire. La réalisation des principales mesures qui sont inscrites au plan d'action est prévue pour août 2006. La réussite de ce plan d'action repose sur l'application du *Cadre de référence en matière d'action communautaire*. Ce document vise à simplifier l'accès au soutien financier en harmonisant les pratiques de soutien financier au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Je suis consciente qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour mieux consolider les organismes communautaires et je ne ménagerai pas mes efforts afin de réaliser les engagements du gouvernement. Soyez assurés que j'y apporterai une attention toute particulière.

En terminant, je tiens à souligner l'implication des bénévoles au sein des organismes dans les régions du Québec et je tiens à les remercier chaleureusement pour leur contribution auprès de nos collectivités.

Bonne lecture!

Michelle Courchesne
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

SOMMAIRE

Mot de la ministre	1	L'année financière 2002-2003, l'amorce des changements...	2	L'année financière 2004-2005, des gestes structurants.....	3
Mise en œuvre de la politique.	2	L'année financière 2003-2004, une nouvelle façon de faire.....	3	Les prochaines étapes	4
L'année financière 2001-2002, le début de la mise en œuvre.....	2				



Mise en œuvre de la politique

Les travaux de mise en œuvre de la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* vont bon train. Pour le gouvernement, ce sont plus de vingt ministères et organismes gouvernementaux qui travaillent de concert avec les organismes communautaires au sein du Comité interministériel de l'action communautaire afin de rendre opérationnelles les grandes orientations de la politique et les engagements découlant du *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*.

Afin de pouvoir permettre au plus grand nombre possible de personnes et d'organismes de suivre l'évolution de ces travaux, nous vous présentons ici, de façon succincte, les réalisations du gouvernement du Québec depuis septembre 2001.

L'année financière 2001-2002, le début de la mise en œuvre...

Par l'engagement gouvernemental

- > Septembre 2001 : adoption et lancement de la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Il s'agit du document qui structure l'intervention du gouvernement du Québec auprès des organismes communautaires.
- > Novembre 2001 : adoption de la *Déclaration nationale sur l'action bénévole*. Il s'agit d'un texte sur la reconnaissance des bénévoles au Québec.

Par l'implication des ministères et des organismes gouvernementaux

- > Septembre 2001 : élargissement du Comité interministériel de l'action communautaire, qui passe de 10 à 25 ministères et organismes gouvernementaux afin de mieux harmoniser les pratiques gouvernementales.
- > Septembre 2001 : le gouvernement confie au Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) la gestion, pour l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux, d'une somme additionnelle de 50 millions de dollars pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale.
- > Novembre 2001 : publication du *Plan de mise en œuvre de la politique gouvernementale*.
- > Mars 2002 : modifications apportées aux programmes de soutien financier du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome afin d'intégrer les organismes et les regroupements d'organismes sans port d'attache à un ministère.
- > Mars 2002 : élaboration et mise en place du nouveau Programme d'achat-rénovation d'immeubles communautaires (PARIC). Ce projet-pilote d'une durée d'un an, doté d'une somme de 10 millions de dollars, est réalisé en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Par la diffusion de l'information

- > Octobre 2001 : publication de *L'état de situation de l'intervention gouvernementale auprès des organismes communautaires*. Le financement des organismes communautaires est porté à 472 millions de dollars et 41,6 % de cette somme est consacrée à la mission globale.
- > Mars 2002 : lancement d'une nouvelle publication, le *Bulletin d'information sur la politique gouvernementale*, qui est distribuée directement aux organismes communautaires ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux. Il est possible de consulter ce document sur le site Internet du Ministère.

L'année financière 2002-2003, l'amorce des changements...

Par l'engagement gouvernemental

- > Mars 2003 : adoption du document *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole*. Il s'agit d'un document structurant qui définit les actions que le gouvernement entend mener d'ici mars 2006.
- > Mars 2003 : soutien à la mise sur pied du Réseau de l'action bénévole du Québec par les organismes bénévoles et reconnaissance du Réseau à titre d'interlocuteur du secteur bénévole.

Par l'implication des ministères et des organismes gouvernementaux

- > Avril 2002 : travaux entourant la mise en œuvre de la politique gouvernementale de concert avec l'ensemble des organismes gouvernementaux visés. Ces travaux portent notamment sur l'allocation d'une somme additionnelle de 50 millions de dollars; l'état de situation de l'intervention gouvernementale; le portrait du soutien financier gouvernemental versé aux organismes communautaires; l'opération de concentration et de transfert du soutien financier; le plan d'action gouvernemental; les critères de définition de l'action communautaire autonome; la reddition de comptes; les orientations gouvernementales en matière d'action bénévole.
- > Septembre 2002 : création de la Table de concertation en action communautaire, qui regroupe des représentants du milieu communautaire, du milieu universitaire, du milieu de la philanthropie et du gouvernement.
- > Octobre 2002 : première consultation menée auprès des ministères, des organismes gouvernementaux, des organismes communautaires et des regroupements d'organismes en vue de préparer l'opération de concentration et de transfert du soutien financier. Cette opération consiste à concentrer les sommes allouées en appui à la mission globale et à rattacher chaque organisme communautaire à un ministère ou à un organisme gouvernemental parrain en vue de simplifier les démarches administratives.

Par la diffusion de l'information

- > Octobre 2002 : publication, sur le site Internet du Ministère, du *Répertoire des programmes gouvernementaux*, qui sera mis à jour annuellement.



- > Octobre 2002 : publication de *l'État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire 2001-2002*. Le financement des organismes communautaires est porté à 493 millions de dollars et 50 % de cette somme est consacrée à la mission globale.
- > Novembre 2002 : mise en ligne du *Portrait du soutien financier gouvernemental versé aux organismes communautaires*. Il s'agit d'une innovation qui permet à tout citoyen d'avoir accès sur Internet aux informations relatives au financement des organismes communautaires par ministère, par programme, par région ou par localité.

L'année financière 2003-2004, une nouvelle façon de faire...

Par l'engagement gouvernemental

- > Le 1^{er} avril 2003 : concentration du financement des organismes et des regroupements d'organismes en défense collective des droits au SACA par l'entremise du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, engagement spécifique du gouvernement pour préserver ce secteur.

Par l'implication des ministères et des organismes gouvernementaux

- > 1^{er} avril 2003 : concentration du soutien financier et le transfert des 1 452 organismes d'action communautaire autonome à un ministère ou à un organisme gouvernemental parrain (2002-2003).
- > 1^{er} avril 2003 : concentration au SACA du financement des organismes soutenus mais sans port d'attache à un ministère.
- > Avril 2003 : poursuite des travaux entourant la mise en œuvre de la politique gouvernementale de concert avec l'ensemble des organismes gouvernementaux visés. Ces travaux portent notamment sur un plan d'action gouvernemental; le cadre de référence en matière d'action communautaire; l'opération de concentration et de transfert du soutien financier; les banques d'information.
- > Avril 2003 : la gestion des subventions de dix-sept organismes de crédit communautaire est confiée au SACA.
- > Avril 2003 : dans le cadre du Programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, attribution d'une enveloppe de 350 000 \$ pour la formation, la promotion, le soutien et le recrutement des bénévoles, tel qu'il a été prévu dans les *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole*.
- > Printemps 2003 : création d'un groupe de travail sur l'évaluation de la politique gouvernementale par l'entremise de la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille où siègent des représentants du Comité interministériel de l'action communautaire, du Comité aviseur de l'action communautaire autonome ainsi que des chercheurs.

- > Octobre 2003 : Deuxième consultation menée auprès des ministères, des organismes gouvernementaux, des organismes communautaires et des regroupements d'organismes en vue de préparer l'opération de concentration et de transfert du soutien financier.

Par la diffusion de l'information

- > Juin 2003 : publication du bulletin électronique *SACAction.com* afin de mieux faire connaître le secteur communautaire et le secteur bénévole auprès de la population en général. Il est possible de consulter ce bulletin sur le site Internet du Ministère.
- > Novembre 2003 : publication de *l'État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire 2002-2003*. Le financement des organismes communautaires est porté à 530 millions de dollars et 53 % de cette somme est consacrée à la mission globale.
- > Novembre 2003 : publication du *Portrait du soutien financier gouvernemental versé aux organismes communautaires en 2002-2003*.
- > Novembre 2003 : production par le SACA d'une étude sur les besoins de formation dans les organismes communautaires.

L'année financière 2004-2005, des gestes structurants...

Par l'engagement gouvernemental

- > Avril 2004 : lancement par le SACA du site Internet www.benevolat.gouv.qc.ca entièrement dédié à la promotion du bénévolat au Québec.
- > Août 2004 : adoption du *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*. Il s'agit d'un document qui vient préciser les actions gouvernementales jusqu'en août 2006.
- > Août 2004 : adoption du *Cadre de référence en matière d'action communautaire*. Il s'agit d'un document permettant d'harmoniser les pratiques gouvernementales pour la gestion des programmes de subvention.
- > Septembre 2004 : lancement du concours *J'image l'action bénévole*, qui a suscité la participation de 745 personnes.
- > 9 décembre 2004 : adoption du logo de l'action bénévole au Québec, qui a été conçu par M. Guillaume Morin et qui sera bientôt disponible auprès des organismes désirant faire la promotion de l'action bénévole.

Par l'implication des ministères et organismes gouvernementaux

- > 1^{er} avril 2004 : concentration du soutien financier et transfert de 270 organismes, majoritairement du secteur Famille au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.



- > Avril 2004 : transfert de la gestion des subventions des organismes de crédit communautaire au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.
- > Avril 2004 : poursuite des travaux entourant la mise en œuvre de la politique gouvernementale de concert avec l'ensemble des organismes gouvernementaux visés. Ces travaux portent notamment sur le cadre de référence; les besoins financiers; le projet de loi sur les associations; les dix-sept profils régionaux de l'action communautaire; le suivi de l'implantation du *Cadre de référence en matière d'action communautaire*; l'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale.
- > Novembre et décembre 2004 : organisation de séances d'information sur le *Cadre de référence en matière d'action communautaire* destinées à plus de vingt ministères et organismes gouvernementaux en vue d'assurer une harmonisation des pratiques à l'intention des personnes et des organismes qui travaillent dans les programmes gouvernementaux.
- > Octobre 2004 : consultation menée auprès des ministères, des organismes gouvernementaux, des organismes communautaires et des regroupements d'organismes dans le cadre de la troisième opération de concentration et de transfert du soutien financier.
- > Janvier 2005 : consultation menée auprès du Réseau de l'action bénévole du Québec sur l'adoption d'un code d'éthique en matière d'action bénévole à l'intention des organismes gouvernementaux qui ont recours à des bénévoles.
- > Septembre 2004 : publication de *L'état de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire 2003-2004*. Le financement des organismes communautaires est porté à 587 millions de dollars et 55 % de cette somme est consacrée à la mission globale. Il est possible de consulter ce document sur le site Internet du Ministère.
- > Septembre 2004 : publication du *Portrait du soutien financier gouvernemental versé aux organismes communautaires (5 000 organismes financés en 2003-2004)*. Il est possible de consulter ce document sur le site Internet du Ministère.
- > Décembre 2004 : lors du lancement de la 8^e édition du prix Hommage bénévolat-Québec, lancement du CD-Rom sur le Prix Hommage bénévolat-Québec, produit réalisé par la Direction des communications du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Il est possible de visionner la vidéo qui est sur le site Internet du Ministère.

Les prochaines étapes

L'ensemble des actions qui seront mises en œuvre au cours de la prochaine année se trouve dans le *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* et dans les *Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole*. Donc, nous maintenons le cap et nous vous tiendrons au courant de l'avancement des travaux.

Par la diffusion de l'information

- > Avril 2004 : publication du *Rattachement pour le soutien en appui à la mission globale*, qui permet aux citoyens et aux organismes d'avoir accès à de l'information sur le rattachement administratif des organismes communautaires financés par le gouvernement du Québec. Il est possible de consulter ce document sur le site Internet du Ministère.

Le Bulletin d'information sur la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* est publié par la Direction des communications (D. C.) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le compte du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA), à l'intention des organismes communautaires.

Coordination et rédaction

Daniel Jean
Directeur général du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec

Collaboration

Ginette Drouin-Busque (SACA)
Hélène Grenier (D. C.)
Marie-Josée Ouellet (SACA)

Édition

Hélène Grenier (D. C.)
Gil Michel (D. C.)

Infographie

Composition Orléans

PP40675091

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
2^e trimestre 2005
ISSN 1703-0909
© Gouvernement du Québec, avril 2005

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec le :
Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
1122, chemin Saint-Louis, 1^{er} étage
Sillery (Québec) G1S 1E5
Téléphone :
région de Québec : (418) 646-9270
ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 577-2844
Télécopieur : (418) 644-5795
Courriel : saca@saca.gouv.qc.ca
Internet : www.messsf.gouv.qc.ca
sous Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec